

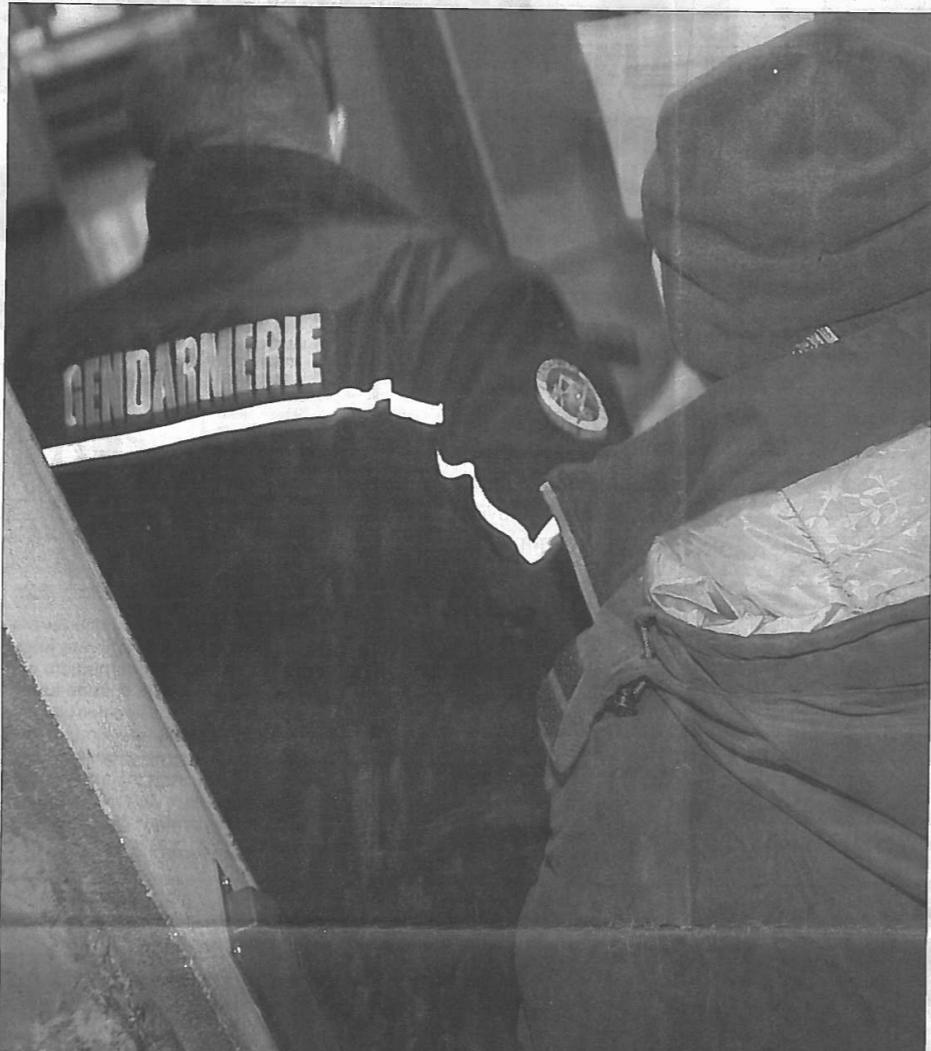
# Affaire **FLACTIF**

### AFFAIRE FLACTIF : CONFRONTATION HIER À ANNECY

# David Hotyat accablé par ses amis

## LE FAIT

Les quatre protagonistes de l'affaire Flactif ont été confrontés pendant sept heures par le juge d'instruction, hier à Annecy. David Hotyat, revenu sur ses aveux, continue de se murer dans le silence. Sa compagne, Alexandra Lefebvre et ses amis Stéphane et Isabelle Haremza qui ont confirmés leurs précédentes dépositions, l'accablent.



Hier matin, l'arrivée de David Hotyat au palais de justice d'Annecy. En médaillon de haut en bas : M<sup>me</sup> Anne Delzant va demander la mise en liberté d'Isabelle Haremza. M<sup>me</sup> Georges Rimondi : « Stéphane Haremza n'a rien à voir, ni de près ni de loin, avec l'assassinat de la famille Flactif ». M<sup>me</sup> Pascaline Degrange : « Alexandra Lefebvre a eu peur de David Hotyat. » Photos Greg YETCHMEN

La confrontation a été longue, hier entre les quatre protagonistes de l'affaire Flactif. David Hotyat, mis en examen pour assassinats, Stéphane Haremza, son ami comme lui originaire du Nord et leurs compagnes, Alexandra Lefebvre et Isabelle Haremza sont revenus devant le juge d'instruction d'Annecy. Sept heures d'interrogatoire par le juge d'instruction Jérôme Lazard ont permis de confronter les déclarations des uns et des autres. Le débat était important, puisque David Hotyat, mis en examen pour l'assassinat des cinq membres de la famille Flactif, tués à coups de pistolet 6,35 mm (lire ci-dessous) dans leur chalet familial du Chinnillon au Grand-Bornand, est revenu sur ses aveux. Le mécanicien d'Annecy, originaire du Nord, avait passé des aveux complets et circonstanciés aux gendarmes de la section des recherches

Mais le 17 octobre, plusieurs semaines après son arrestation, Hotyat a changé de version. "Il s'expliquera ultérieurement" avaient déclaré ses nouveaux avocats, M<sup>me</sup> Luc Brossolet et Didier Leick, du barreau de Paris. Depuis, le principal protagoniste de "l'affaire Flactif" est muré dans le silence. Il n'a pas dérogé hier, pendant la confrontation organisée dans une grande salle en sous-sol du palais de justice provisoire d'Annecy. La journée n'a pas été inutile, car la compagne de David Hotyat, Alexandra Lefebvre, Stéphane et Isabelle Haremza, ont répondu à toutes les

David aurait organisé l'expédition au chalet de la famille Flactif et commis le carnage seul. Leurs avocats respectifs, M<sup>me</sup> Pascaline Degrange, M<sup>me</sup> Georges Rimondi et M<sup>me</sup> Anne Delzant l'ont affirmé hier soir, à l'issue de la confrontation. Selon les avocats, leurs clients bien qu'informés du projet, n'ont pas cru un instant qu'Hotyat était sérieux et qu'il allait passer à l'acte. C'est après

**Tous les mis en examen ont pris la parole. Tous, sauf Hotyat**

coups, seulement, qu'ils auraient constaté l'horreur de la situation. Alors, ils ont eu peur et ils se sont tus. Hotyat n'a donc pas réagi à cette version qui lui fait endosser l'entière responsabilité du massacre. Selon ses avocats, il attend que la chambre de l'accusation de la cour d'appel de Chambéry statue sur la requête en nullité qu'il a déposée. Elle vise à faire annuler la procédure

recueillant les aveux passés par Hotyat à deux reprises, après son arrestation à Annecy. Une décision sera rendue le 10 décembre et d'ici là, Hotyat a décidé de ne pas parler. Ce silence n'est sans doute pas de nature à changer la conviction du juge d'instruction sur l'implication de David Hotyat dans la tuerie du Grand-Bornand. Hotyat a donné un luxe de détails sur ce qui s'est passé dans le chalet. Hotyat a conduit les gendarmes vers les restes calcinés des victimes qu'il a dispersés dans la

montagne de Thônes. Des écoutes téléphoniques sent aussi les relations des examens, parlant entre eux secret". "Si David Hotyat commis les crimes, il faut qu'il donne des explications déclarées M<sup>me</sup> Gery Humez, av. père de Xavier Flactif, const. tie civile. Pour l'instant, David Hotyat e autrement. Richard RE Lire également en page Fr

## RÉGION

**5 AFFAIRE FLACTIF J-1** Ils ont comparu deux fois en correctionnelle

# Quatre accusés déjà condamnés

...is leur arresta-  
... par les gen-  
... mes le 16 sep-  
... bre 2003, David  
... tyat, Stéphane  
... eurs compagnes  
... amnés tous les  
... tribunal correc-  
... necy.

...mmes à deux re-

... le 5 juillet 2005  
... mpagnons, dans  
... ne vaste affaire  
... recels. Une tren-  
... nbiolages com-  
... ande organisée,  
... le tandem Ho-  
... a. Les voleurs  
... né la région des  
... lant les années  
... déménageant  
... volant des voi-  
... int des « soirées

...ommes avaient  
...és à trois ans de  
... « vols et recels »  
... réunion ». Ale-  
...vre à 15 mois.  
...emza à dix mois  
... de vol aggravé ».  
... prévenus com-  
... avec eux. Un a  
... es autres ont été  
... à des peines al-  
... mes ferme à 2  
... risis.

**Haremza menace :**  
...e.vais



De gauche à droite, M<sup>e</sup> Anne Delzant, avocat d'Isabelle Haremza, M<sup>e</sup> Catherine Rey, avocat relais pour David Hotyat et M<sup>e</sup> Georges Rimondi, avocat de Stéphane Haremza. Photo Thierry GUILLOT

...pondre à certaines questions  
... de la présidente, Martine Im-  
... berton, et du procureur, Phi-  
... lippe Drouet, au motif  
... qu'elles concernaient « l'af-  
... faire criminelle. »

« Je ne veux plus répondre à  
... une seule question concer-  
... nant l'affaire ! On le fait ex-  
... près pour me faire monter en  
... pression ! » s'était exclamé  
... David Hotyat, très excité.  
... Imité par son ami Haremza,  
... rouge face à la présidente :  
... « Mettez-vous bien ça dans  
... votre tête ! Moi aussi, je vais

... Les deux accusés vont de-  
... voir supporter les questions  
... du président de la cour d'as-  
... sises, François Bessy, pen-  
... dant trois semaines. Le ton  
... pourrait changer.

... Une première fois, David  
... Hotyat et Stéphane Haremza  
... avaient été condamnés à  
... trois ans de prison pour in-  
... cendie volontaire par le TGI  
... d'Annecy. C'était le 13 dé-  
... cembre 2004. Les deux amis  
... avaient incendié un chalet  
... appartenant à la famille Flac-  
... tif, dans la nuit du 28 au 29

### REPÈRES

#### ISABELLE HAREMZA, LIBRE

■ Le procureur de la République avait requis un an de prison contre Isabelle Haremza, avec mandat de dépôt à l'audience. Les juges ne l'ont pas suivi. Sa peine a été aménagée. Elle n'est pas allée en prison et comparaitra libre. Accusée d'avoir participé à une association de malfaiteurs, elle encourt une peine maximum de 10 ans de réclusion.

#### MICKAËL HOTYAT, LIBRE

■ Mickaël Hotyat, frère de David, qui a détenu l'arme du crime, un pistolet 6,35 mm que son frère lui a envoyé par la poste, comparaitra libre également. Il est accusé de « recel d'objet de nature à faciliter la découverte d'un crime ».

#### ALEXANDRA LEFÈVRE, DÉTENUE

■ L'ex-compagne de David Hotyat (elle a refait sa vie et attend un bébé) est sortie de prison après une détention provisoire de 4 mois en 2003. Condamnée pour « recel de vol aggravé » en 2005, elle est détenue à Lyon-Montluc pour